

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER



13 avril 2025

Salle multiculturelle, 1 allée de la
Chênaie, 17920 BREUILLET

Identité :

Mme/M
.....

Adresse
.....

Ville Code postal

Tel

Email

N° immatriculation véhicule

Conditions de réservation :

Tarif :

- 4€ le mètre

Je réserve mètres x 4€ = €

Minimum 3 m pour un véhicule prévoir 1 m de plus que la taille de votre véhicule (remorque ou véhicule sur le site, les véhicules trop long devront être sorti).

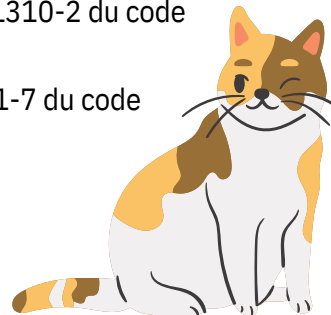
L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet :

- Bulletin d'inscription rempli, daté et signé
- Règlement du vide-greniers signé de la mention " lu et approuvé"
- Copie recto-verso de la carte d'identité
- Espèces/chèque à l'ordre de l'association Wild Cats- Les Chats des Marais

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année (art L321-9)
- Ne pas être vendeur professionnel, commerçant ou être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce
- Ne pas tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art L321-7 du code pénal)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER



13 avril 2025

Salle multiculturelle, 1 allée de la
Chênaie, 17920 BREUILLET

Identité :

Mme/M
.....

Adresse
.....

Ville Code postal

Tel

Email

N° immatriculation véhicule

Conditions de réservation :

Tarif :

- 4€ le mètre

Je réserve mètres x 4€ = €

Minimum 3 m pour un véhicule prévoir 1 m de plus que la taille de votre véhicule (remorque ou véhicule sur le site, les véhicules trop long devront être sorti).

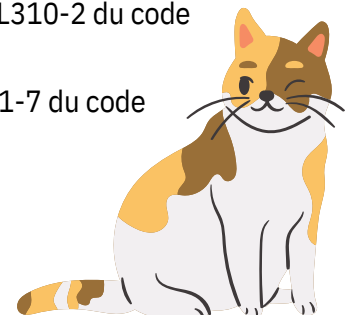
L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet :

- Bulletin d'inscription rempli, daté et signé
- Règlement du vide-greniers signé de la mention " lu et approuvé"
- Copie recto-verso de la carte d'identité
- Espèces/chèque à l'ordre de l'association Wild Cats- Les Chats des Marais

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année (art L321-9)
- Ne pas être vendeur professionnel, commerçant ou être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce
- Ne pas tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art L321-7 du code pénal)



REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

1. L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.
2. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
3. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
4. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
5. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
6. L'installation s'effectue entre 06h00 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.
7. Il est autorisé de stationner son véhicule à l'emplacement attribué, mais l'exposant indiquera le numéro de la plaque d'immatriculation. Mais celui-ci ne peut circuler entre 8h00 et 18h00
8. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
9. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
10. Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.
11. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 08h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
12. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 08h00 et 18h00.
13. Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
14. Le règlement par chèque et la copie de ma pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
15. Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.
16. Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur **avant le dimanche 6 avril 2025 à 17h00.**
17. Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.
18. **Merci de ne rien laisser sur place et de laisser votre emplacement propre à votre départ.**

Adresse des Wild Cats : 35 chemin du champ joli 17920 Breuillet

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION SUR PLACE (pasta box, crêpes, boissons)

Lu et approuvé

Fait à : le

SIGNATURE :



REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

1. L'entrée de la brocante est gratuite pour les visiteurs.
2. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
3. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
4. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
5. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
6. L'installation s'effectue entre 06h00 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 18h00. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation, sauf autorisation express des organisateurs.
7. Il est autorisé de stationner son véhicule à l'emplacement attribué, mais l'exposant indiquera le numéro de la plaque d'immatriculation. Mais celui-ci ne peut circuler entre 8h00 et 18h00
8. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 08h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
9. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
10. Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la Préfecture.
11. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 08h00 à 18h00 et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
12. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 08h00 et 18h00.
13. Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
14. Le règlement par chèque et la copie de ma pièce d'identité sont joints au bulletin d'inscription.
15. Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide grenier, sa carte d'identité.
16. Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur **avant le dimanche 6 avril 2025 à 17h00.**
17. Tout vendeur professionnel est interdit sur le vide grenier.
18. **Merci de ne rien laisser sur place et de laisser votre emplacement propre à votre départ.**

Adresse des Wild Cats : 35 chemin du champ joli 17920 Breuillet

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION SUR PLACE (pasta box, crêpes, boissons)

Lu et approuvé

Fait à : le

SIGNATURE :





Vide

**13
Avril**

Grenier

*4€ le
mètre*



**Parc de la salle multiculturelle de
Breuillet, 1 allée de la chénaie
Ouverture au public : 8h - 18h**

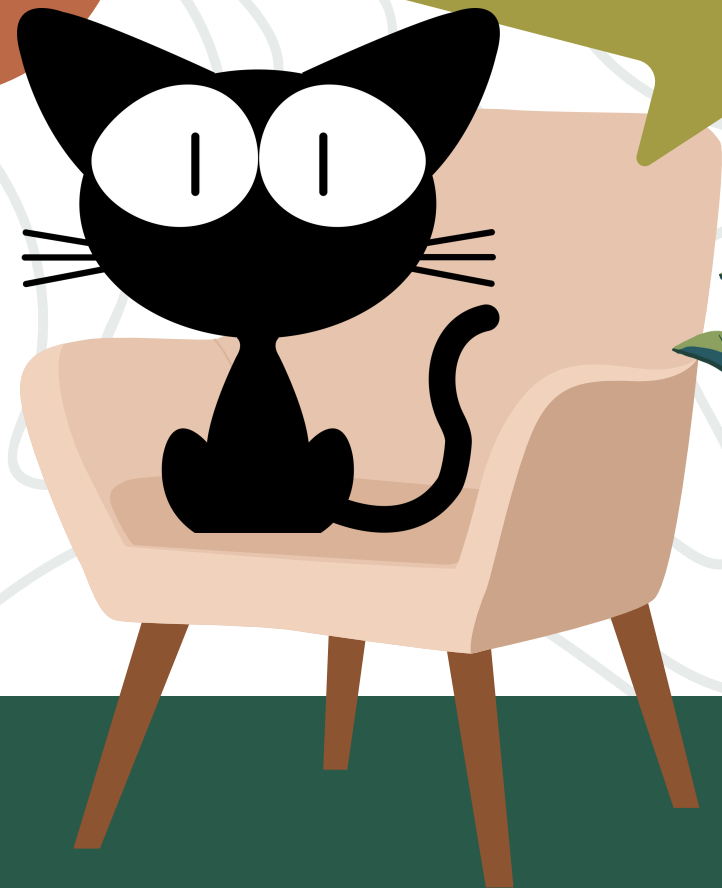


Vide

**13
Avril**

Grenier

*4€ le
mètre*



**Parc de la salle multiculturelle de
Breuillet, 1 allée de la chénaie
Ouverture au public : 8h - 18h**